

Arrêté du 23 novembre 2016 fixant le modèle des documents de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale

23/11/2016

Le présent arrêté fixe le modèle des documents de présentation de l'état des prévisions de recettes et de dépenses à compter de l'exercice 2017.